

RESULTATS DU CONCOURS D'ENTREE
Année scolaire 2019/2020
Discipline : DIRECTION DE CHŒUR

Vous trouverez ci –après la liste des candidats admis au concours d'entrée en DIRECTION DE CHŒUR :

Nom	Prénom	Cycle et niveau	Professeur	Heure de convocation pour inscription/test FM
DOUARCHE-PIOGER	ILYANA	Atelier Initiation	J.-P. BILLMANN	14h50
CHABANE	LUCAS	II ^{ème} cycle année 1		14h50
DUKATENZEILER	TOM	II ^{ème} cycle année 1		15h00
FREY	GUILLAUME	II ^{ème} cycle année 1		15h00
DE BUCY	PIERRE	COP année 1		15h10
DOSCH	CEDRIC	COP année 1		15h10
GOUILL	BENJAMIN	CPES		15h20

Les candidats admis se présenteront, dans les horaires indiqués ci-dessus, le

Samedi 14 septembre 2019
à l'accueil de la Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine 67000 Strasbourg

impérativement munis des documents suivants afin de procéder à l'inscription administrative et pédagogique ainsi qu'au paiement des droits de scolarité (les tarifs sont consultables sur le site du CRR : <https://www.conservatoire.strasbourg.eu/inscription-et-admission/tarifs-et-bourses/>) :

- Une pièce d'identité
- Une photo au format identité
- Une attestation de responsabilité civile
- Un justificatif de domicile (facture électricité, gaz, téléphone,...)
- Une copie du livret de famille (dès le 3^{ème} enfant)
- Un moyen de paiement. Celui-ci peut être réalisé :
 - par CB (mode à privilégier),
 - par chèque,
 - par la mise en place d'un prélèvement automatique : dans ce cas, merci de vous munir d'un relevé d'identité bancaire (seul le document tiré du chéquier ou fourni par la banque est accepté).

L'inscription pédagogique impliquera l'inscription dans la dominante instrumentale ou vocale, dans le cours de Formation Musicale ainsi que dans les cours de Pratiques collectives. Elle sera précédée d'un test de Formation musicale pour les admis en Cycles I, II et COA.

Vous trouverez, sur la page « Résultats des concours d'entrée 2019-20 » de notre site, un descriptif des différents parcours ainsi que diverses informations concernant les cours de Formation Musicale et de Pratiques collectives.